

LES DATES À RETENIR

mercredi 8 janvier 2025

Dépôt des candidatures

Jeudi 16 janvier 2025 (1^{er} tour)
Jeudi 23 janvier 2025 (2^e tour)

Votes



Jeudi 23 janvier à 19h, en mairie

Proclamation des résultats



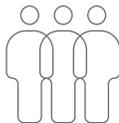
Samedi 8 février 2025

Séance plénière d'installation
présidée par Mme la Maire



Samedi 8 et dimanche 9 février 2025

Week-end d'intégration



+ d'infos sur
ville-cachan.fr > cachan citoyenne > conseil des enfants



ÉLECTION

DU NOUVEAU CONSEIL DES ENFANTS

Jeudis 16 et 23 janvier 2025

Pour les enfants de CM1, CM2 et 6^e de Cachan

Ma voix pour ma ville



ÉLECTION

du nouveau conseil des enfants

JEUDIS 16 ET 23 JANVIER 2025

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES ENFANTS ?

Créé en 1994, le Conseil des enfants (CE) est une assemblée d'élèves scolarisés à Cachan. Durant leurs deux années de mandat, avec l'aide de l'animateur du conseil, les enfants élus deviennent les porte-paroles à la fois de leur école et de l'ensemble des enfants de Cachan. Ils ont pour mission d'élaborer et de développer des projets solidaires, environnementaux, sportifs ou encore culturels (rendez-vous écocitoyens, rencontres intergénérationnelles, fête des CM2...).

Le Conseil des enfants est également présent lors des différents événements et commémorations de la Ville comme, par exemple, la fête de la nature, la fête de la ville, la cérémonie du 11-novembre ou encore la fête des CM2.

COMMENT FAIRE PARTIE DU CONSEIL DES ENFANTS ?

Pour faire partie du Conseil, tu dois te faire élire dans ton école par tes camarades.

Les prochaines élections auront lieu les jeudis 16 et 23 janvier 2025.

Les conditions pour candidater

- Être scolarisé dans une école de la ville en classe de CM1, CM2 ou sixième ;
- Habiter Cachan ;
- Te rendre disponible un à deux mercredis après-midi par mois, durant l'ensemble de ton mandat (2 ans) ;
- Être motivé et proposer des projets pour ta ville ;
- Faire signer à tes parents l'autorisation parentale.

Déposer sa candidature

Pour déposer ta candidature, tu dois compléter une profession de foi. Elle rend compte de ta motivation. Attention, c'est cette profession de foi que liront tes futurs électeurs !

Tu dois joindre à ta profession de foi l'autorisation de candidature remplie par tes parents.

Cinq possibilités pour déposer ta profession de foi

- La remplir directement en ligne sur ville-cachan.fr, rubrique Vie citoyenne conseil des enfants.
- La déposer auprès de ton professeur
- La transmettre au service Enfance et jeunesse par courriel à : theo.crestia@ville-cachan.fr
- La transmettre au service Enfance et jeunesse par courrier (2 rue Gallieni 94230 Cachan).

Dépôt des candidatures avant le mercredi 8 janvier 2025

Obtenir une aide

N'hésite pas à demander de l'aide à tes parents, un animateur référent de ton établissement ou encore l'animateur du Conseil des enfants. L'animateur du conseil des enfants passera dans ton école en novembre / décembre 2024 pour te présenter le conseil et répondre à tes questions. Tu peux le joindre au 06 18 24 40 41 ou par courriel : theo.crestia@ville-cachan.fr

LE FONCTIONNEMENT

- 1. Réunions du Conseil des enfants (en grand groupe) :** un mercredi par trimestre. Tous les élus des différentes commissions se réunissent pour échanger sur les projets à venir.
- 2. Réunions de commission et de travail :** un mercredi par mois. Les élus se réunissent par commission pour réfléchir et décider de leurs projets. Les enfants fixent ensuite le rythme des réunions de travail en fonction des projets.
- 3. Séances plénières :** deux samedis matin par mandat. Les élus du Conseil rencontrent la Maire et l'équipe municipale à deux reprises au cours de leur mandat, pour faire le point sur les différents projets, achevés ou à venir.